

# ACPDL – Comprendre les points de la DDA sur les procédures de l'ACPR, les dispositions liées à la li

**Code produit :** ACPDL

**Niveau :** Initiation

**Modalité :** E-learning

**Durée (en heure) :** 1.0

**Tarif :** 60,00

**Eligible DDA :** oui

**Public :** toute personne intéressée par l'activité de distribution d'assurance

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

Connaître les règles qui encadrent les contextes et modes de distribution spécifiques. Maîtriser le rôle et les missions de l'ACPR.

## Programme de la formation

- Dispositions spéciales concernant la liberté d'établissement et la libre prestation de services
- Spécificités et règles applicables au démarchage et à la vente à distance
- Procédures de l'ACPR en matière de contrôle et de sanction

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

## Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.